

GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

vivre en accord avec nos valeurs

CODE D'ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE

(LOGO)

ETHIQUE PROFESSIONNELLE

Mission, principes et valeurs

Notre mission

Mettre notre enthousiasme et notre compétence professionnelle au service de la lutte contre la pauvreté, pour obtenir des résultats durables

Aider les gens à s'aider et à améliorer leur environnement en leur apportant les ressources nécessaires, en faisant partager le savoir, en renforçant les capacités et en nouant des partenariats avec les secteurs public et privé

Etre un pôle d'excellence, capable d'attirer, de galvaniser et de cultiver un personnel motivé, venu de tous les horizons géographiques et doté de compétences de premier plan, sachant écouter et apprendre

Nos principes directeurs

Ecoute du client

Travail en partenariat

Exigence de résultats qualitatifs

Souci d'intégrité financière et de rentabilité

Imagination et innovation

Nos valeurs fondamentales

Donner l'exemple de l'honnêteté, de l'intégrité et de l'engagement personnel

Travailler en équipe, dans un esprit d'ouverture et de confiance

Donner aux autres les moyens d'agir et respecter leurs différences

Encourager l'audace et la responsabilité

Apprécier notre travail et notre vie familiale

Table des matières

5	Lettre de M. Wolfensohn
6	Lettre de l'Association du personnel
7	Introduction
7	Qu'entendons-nous par éthique professionnelle au Groupe de la Banque mondiale ?
7	Pourquoi un code d'éthique professionnelle ?
8	A qui s'applique le Code
9	Normes de conduite professionnelle
9	Relations au sein du Groupe de la Banque mondiale
9	Pluralité
10	Equité envers nos collègues
10	Respect envers nos collègues
10	Exercice de l'autorité
11	Représailles
11	Vie privée
12	Equilibre entre la vie professionnelle et la vie familiale
13	Conflits d'intérêts
13	Cadeaux et commissions
13	Recrutement et promotion de parents
14	Activités et perspectives de carrière extérieures
14	Intérêts financiers
14	Activités politiques
15	Relations avec les gouvernements, le secteur privé et les organisations non gouvernementales
15	Divulgence d'informations confidentielles

- 17 Opérations du Groupe de la Banque mondiale
- 17 Exactitude des livres et des comptes
- 17 Passation des marchés
- 17 Utilisation des actifs du Groupe de la Banque mondiale
- 18 Insertion dans la collectivité
- 18 Respect de l'environnement
- 18 Dessous-de-table, pots-de-vin et commissions occultes

- 19 Vous avez des questions ? A qui vous adresser

- 20 Que faire

- 21 A qui vous adresser

- 22 Quelques définitions

- 24 Attestation, observations/suggestions

Lettre de M. Wolfensohn

Employés du Groupe de la Banque mondiale, nous aspirons à exceller dans tous les aspects de notre travail. Pour lutter avec succès contre la pauvreté et donner aux autres les moyens de s'aider eux-mêmes, nous devons défendre et promouvoir les principes d'éthique les plus élevés.

Depuis plusieurs années, nous encourageons dans nos pays membres le dialogue sur la corruption et l'impact qu'elle exerce sur notre action. Ce dialogue nous a été profitable, car il nous a sensibilisés aux problèmes d'éthique qui surviennent dans nos relations avec nos clients, et il nous aide à mieux y répondre. Mais il reste encore beaucoup à faire. Notre souci d'éthique ne se limite pas au problème de la corruption, loin de là. Nous ne serons réellement efficaces que si nous acceptons de reconnaître et de relever les défis moraux auxquels nous sommes confrontés dans tous les aspects de notre travail, ce que nous faisons dans le cadre du Comité de l'organisation de tutelle (COSO).

Un traitement équitable de tout le personnel, les conflits d'intérêts et les représailles ne sont que quelques-uns des dossiers que nous devons aborder plus ouvertement pour dynamiser la culture du Groupe de la Banque mondiale, une culture en harmonie avec nos valeurs fondamentales d'intégrité et de confiance réciproque.

Comme vous le savez, beaucoup de choses ont changé depuis que le Groupe de la Banque mondiale a rédigé son Code d'éthique. Face à l'évolution du contexte mondial, nous ne pouvons pas ne pas réexaminer et renouveler nos engagements moraux. Le présent Code, qui fixe des normes d'éthique élevées, a pour objet de guider le personnel et les cadres dans leurs relations quotidiennes et dans leurs décisions. Le Code n'a pas pour ambition d'aborder la totalité des questions d'éthique, cela serait impossible, mais il peut et doit jouer un rôle important dans le renforcement de la culture du Groupe de la Banque mondiale, compte tenu de la mission, des principes directeurs et des valeurs fondamentales de notre organisation.

Il ne fait aucun doute que, pour que le Groupe de la Banque mondiale réussisse dans sa mission, notre organisation et son personnel doivent être liés par des engagements réciproques. Par ce Code d'éthique, le Groupe de la Banque mondiale manifeste sa détermination d'entretenir un climat professionnel positif pour son personnel, tout en témoignant des valeurs de notre organisation. Dans cet esprit de réciprocité, je vous engage à nous donner tout votre soutien dans la mise en œuvre conjointe de ces changements positifs pour notre organisation au cours du nouveau millénaire.

James D. Wolfensohn

Lettre de l'Association du personnel

Chers collègues,

L'Association du personnel se félicite de l'action entreprise pour sensibiliser la direction et le personnel du Groupe de la Banque mondiale à la place de l'éthique dans la culture de notre institution. Il n'est pas facile de trancher entre ce qui est bon et ce qui est mauvais, ce qui est moral et ce qui ne l'est pas, surtout compte tenu de toute la gamme des situations en présence. Dans ce contexte, nous pensons que le nouveau Code d'éthique professionnelle donnera à chacun d'entre nous des règles de conduite utiles.

L'Association du personnel s'efforce depuis des années d'élaborer une culture organisationnelle plus conviviale. C'est nous, en tant qu'individus, qui faisons de cette organisation ce qu'elle est. La culture de notre institution est définie par notre comportement les uns envers les autres et avec l'extérieur. A nous de créer une culture institutionnelle qui reflète nos valeurs.

L'éthique n'est pas seulement une série de règles de conduite. C'est aussi un ensemble de principes que nous appliquons dans nos interactions personnelles. Confrontés que nous sommes à des expériences multiples, qui couvrent un vaste spectre culturel, il nous appartient de nous interroger sérieusement sur notre manière de nous comporter avec les autres. Un cadre de travail positif n'est pas une simple donnée : il résulte avant tout de notre désir de contribuer à l'harmonie de notre milieu de travail, si bien que nous sommes amenés à nous poser un grand nombre de questions sur notre comportement.

Nous sommes certains que ce nouveau Code stimulera notre réflexion sur la manière dont nous nous comportons les uns avec les autres et avec nos interlocuteurs extérieurs. Nous espérons qu'ils nous aidera à poser plus de questions et à mieux savoir ce qui est admissible et ce qui ne l'est pas.

Veillez agréer, chers collègues, l'expression de ma considération distinguée.

Jamil Sopher
Président
Association du personnel du Groupe de la Banque mondiale

Introduction

Qu'entendons-nous par « éthique professionnelle » au Groupe de la Banque mondiale (BIRD, IDA, SFI, AMGI et CIRDI) ?

L'éthique professionnelle nous aide à définir nos rôles et nos responsabilités, aussi bien envers nous-mêmes qu'à l'égard de ceux avec qui nous entretenons des rapports professionnels. Dans le contexte de notre travail, l'éthique professionnelle signifie :

- respecter tant la lettre que l'esprit des principes, des règles et des directives applicables au personnel du Groupe de la Banque mondiale ;
- encourager une culture de responsabilité ;
- extirper l'inéquité et l'irrespect envers l'autre ;
- poser des questions lorsqu'on est confronté à un problème d'éthique ;
- encourager la sincérité dans le dialogue et le débat ;
- reconnaître franchement ses erreurs et en tirer les leçons ;
- être fier de ses réussites et de la façon dont on a réussi ;
- s'interroger avec humilité sur ce qui pourrait être mieux fait et comment.

Pourquoi un code d'éthique professionnelle ?

Ce Code a pour but de servir de guide pratique au personnel et aux cadres dans leurs relations quotidiennes et dans leurs décisions, en conformité avec notre mission, nos principes directeurs et nos valeurs fondamentales. Il ne prétend pas fournir toutes les réponses et n'aborde pas toutes les questions d'éthique qui peuvent se poser au personnel. Il ne se substitue pas à un jugement sain et ne remplace ni n'annule les Principes régissant les conditions d'emploi du personnel, le Règlement du personnel et autres principes, règles et directives applicables. Son but est de faciliter le passage entre nos aspirations et les réalités opérationnelles. Il s'adresse à l'esprit de notre engagement moral envers notre mission.

Ce à quoi s'attache l'éthique... c'est d'étudier comment mener une vie humaine parmi les êtres humains, et à bien la mener.

FERNANDO SAVATER

ECRIVAIN ET PHILOSOPHE ESPAGNOL

Le Code est aussi un outil visant à encourager le débat et à nous aider à résoudre les incertitudes et les dilemmes moraux liés à nos activités professionnelles. A cet effet, la dernière partie contient des références aux documents, services et autres ressources pertinents existant au sein du Groupe de la Banque mondiale.

Pour se trouver, le meilleur moyen est de se perdre au service de l'autre.

LE MAHATMA GANDHI

ASCETE ET LEADER NATIONALISTE INDIEN

Le Groupe de la Banque mondiale s'efforcera d'engendrer et d'entretenir un cadre de travail positif dans lequel le personnel aura à cœur d'agir suivant les règles d'éthique. La direction fera tout pour promouvoir le dialogue sur l'éthique et donner des conseils au personnel, par des programmes, des matériels de formation et autres ressources, et s'assurera que les systèmes, politiques et procédures internes sont toujours conformes aux objectifs moraux du Groupe de la Banque mondiale.

A qui s'applique le Code ?

Le Code s'applique à tous les agents du Groupe de la Banque mondiale (y compris les cadres, les consultants et le personnel temporaire), où qu'ils se trouvent dans le monde. Il s'applique également au Groupe de la Banque mondiale en tant qu'ensemble d'institutions, à travers les décisions et les actes de la direction.

(Top arrow):

Mission

Principes

Valeurs

(Center block):

Code d'éthique professionnelle

(Bottom arrow):

Règles

Politiques

Procédures

Normes de conduite professionnelle

La déclaration du Groupe de la Banque mondiale sur sa mission, ses principes directeurs et ses valeurs fondamentales exprime notre conviction et notre manière de travailler avec nos clients, nos partenaires et les uns avec les autres. Notre détermination de mettre notre enthousiasme au service de la lutte contre la pauvreté et d'aider les gens à s'aider eux-mêmes présuppose que notre institution excelle à tous égards.

L'intégrité des hommes se juge à leurs actes et non pas à leurs paroles.

JUNIUS

ECRIVAIN POLITIQUE ANGLAIS

Nos actes s'inspireront des normes d'éthique élevées présentées dans ce Code et des autres principes, règles et directives applicables. Nous veillerons à ne pas donner même l'apparence de l'improbité dans toutes nos décisions et dans tous nos actes. Nous aurons pour règle fondamentale de nous conformer aux obligations énoncées dans les Principes régissant les conditions d'emploi du personnel et le Règlement du personnel. Celui qui les enfreint s'exposera à des mesures disciplinaires.

Relations au sein du Groupe de la Banque mondiale

Le Groupe de la Banque mondiale s'engage à créer un cadre de travail dans lequel tous les employés puissent travailler en équipe, dans un esprit de franchise et de confiance. Chacun de nous participera à cet effort en laissant les autres prendre des initiatives, en respectant les différences et en encourageant l'audace et la responsabilité.

La reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde.

DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

ORGANISATION DES NATIONS UNIES, 1948

Pluralité

L'un de nos principaux atouts réside dans notre diversité : le personnel de la Banque, venu de nombreux pays, apporte une gamme variée d'expériences culturelles, professionnelles et personnelles dans son approche des problèmes complexes du développement. Comme l'indiquent les instruments portant création de ses institutions, le Groupe de la Banque mondiale « tient dûment compte de l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible », tout en appliquant les normes d'efficacité et de compétence technique les plus strictes. Le Groupe de la Banque mondiale s'efforce de donner à son personnel un cadre de travail positif, productif et motivant, où l'on apprécie la diversité des expériences et où tous les membres du personnel ont le sentiment de pouvoir réaliser leurs potentialités. En tant qu'employés et cadres, nous respecterons nos différences et nous travaillerons ensemble pour mener à bien la mission du Groupe de la Banque mondiale.

Equité envers nos collègues

Le Groupe de la Banque mondiale est résolu à traiter tous ses employés de manière juste, équitable et impartiale. Les cadres de direction montreront clairement, par leurs actes aussi bien que par leurs paroles, qu'un traitement injuste, inéquitable et partial est inadmissible et ne sera pas toléré.

Nous appliquerons systématiquement à tout le personnel les principes et les règles du Groupe de la Banque mondiale. Les décisions et les évaluations de la direction concernant les employés seront fondées sur un jugement impartial de leur travail et sur l'observation des faits. Il incombe à chacun de nous, que nous soyons chef de service ou employé, de veiller à ne pas manifester de préjugés ou de favoritisme dans notre façon de traiter un groupe d'employés ou un individu, et à ne pas en avantager ou désavantager indûment certains d'entre eux.

Respect envers nos collègues

Le Groupe de la Banque mondiale est résolu à créer pour tout son personnel un climat de travail empreint de respect, où le harcèlement et l'intimidation n'ont pas de place. Une atmosphère de franchise et de confiance est essentielle à notre efficacité et au moral du personnel. Le harcèlement désigne tout type de discours ou de comportement qui trouble indûment l'activité professionnelle ou qui engendre un climat de travail intimidant, hostile ou déplaisant. Le harcèlement sexuel désigne tout geste déplacé, toute proposition de caractère sexuel ou toute autre conduite, verbale, non verbale ou physique, de nature sexuelle, qui trouble indûment l'activité professionnelle, qui constitue une condition d'emploi ou qui engendre un climat de travail intimidant, hostile ou déplaisant.

La pluralité des cultures de notre institution nous oblige à une vigilance particulière, car un comportement qui paraît acceptable dans un pays peut être blessant dans un autre. En règle générale, toute conduite provoquant le trouble doit cesser immédiatement. C'est à nous de faire savoir clairement à nos collègues si nous sommes choqués par un comportement particulier et souhaitons qu'il cesse. Les cadres montreront clairement, par leurs actes aussi bien que par leurs paroles, que le harcèlement est inadmissible et ne sera pas toléré.

Exercice de l'autorité

Appartenir au Groupe de la Banque mondiale confère souvent une autorité substantielle. Nous nous engageons à faire preuve de la plus grande discrétion et du plus grand respect dans l'usage de cette autorité, dans le cadre de nos relations de chef de service à employé, avec nos clients, les gouvernements, les sous-traitants et les fournisseurs.

L'autorité sans la sagesse est comme une lourde hache mal aiguisée : elle écrase au lieu de trancher proprement.

ANNE BRADSTREET
POETESSE AMERICAINE

Il arrive que nous abusions de notre autorité sans le savoir et sans le vouloir. Le manque de discrétion ou de respect dans l'exercice de l'autorité peut avoir des conséquences fortement négatives pour les clients, les sous-traitants, les fournisseurs et les collègues et, étant donné que les membres du personnel sont souvent perçus comme les porte-parole de l'organisation, pour le Groupe de la Banque mondiale lui-même. Le personnel et les cadres doivent être particulièrement sensibles aux effets regrettables que le manque de discrétion ou de respect dans l'exercice de l'autorité peut avoir sur les autres.

Représailles

Sans la liberté et le devoir de signaler des questions, des préoccupations et des problèmes, le personnel ne pourra pas prendre d'initiatives, et l'intégrité de notre institution ne sera pas assurée. A ce sujet, le Groupe de la Banque mondiale protégera son personnel contre toutes représailles, c'est-à-dire contre toute tentative de nuire à l'efficacité, aux opportunités ou à la carrière d'une personne qui aura signalé des questions, des

préoccupations et des problèmes. Cet engagement s'applique aux représailles exercées par des employés du Groupe de la Banque mondiale ou par des agents extérieurs ou toute autre personne qui menacerait d'exercer des représailles ou en exercerait à l'encontre d'employés du Groupe de la Banque mondiale dans l'exercice de leurs fonctions.

Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fasse.

CONFUCIUS **PHILOSOPHE CHINOIS**

La crainte des conséquences qui pourraient résulter d'accusations gratuites ou sans fondement peut, comme la crainte des représailles, empêcher le personnel d'agir et de maintenir les normes d'éthique élevées auxquelles nous aspirons. Aussi les plaintes faisant état de représailles et d'accusations gratuites ou sans fondement seront-elles prises au sérieux et instruites sans retard. Le Groupe de la Banque mondiale est résolu à protéger les employés qui seraient victimes de représailles de la part de fonctionnaires, de sous-traitants ou de fournisseurs mécontents après s'être acquittés scrupuleusement de leurs responsabilités professionnelles.

Vie privée

Le Groupe de la Banque mondiale est résolu à respecter la vie privée de son personnel. Il ne sera pas possible d'obtenir des renseignements confidentiels, notamment les dossiers du personnel, les archives médicales, les informations relatives à des enquêtes et à des mesures disciplinaires, pour en faire un usage abusif ou pour les divulguer. Leur accès ne sera accordé qu'à des fins autorisées et légitimes.

Le Groupe de la Banque mondiale respecte la vie privée de son personnel en dehors du travail et ne prétend pas réglementer la conduite privée de ses agents, sauf si cette conduite est de nature à les empêcher de s'acquitter convenablement de leurs responsabilités professionnelles ou si elle est incompatible en quelque manière avec les Principes régissant les conditions d'emploi du personnel. Notre statut de fonctionnaires internationaux nous impose des normes de conduite, tant au travail qu'à l'extérieur. C'est pourquoi le Groupe de la Banque mondiale attache beaucoup d'importance au respect de la législation locale par le personnel, et tient à ce qu'il évite toute action qui puisse être perçue comme un abus des privilèges et immunités accordés au Groupe de la Banque mondiale et à son personnel. Par exemple, le Groupe de la Banque mondiale s'attend que ses employés s'acquittent de leur obligation juridique de verser une pension alimentaire et se plient aux lois en vigueur concernant le traitement des employés de maison titulaires d'un visa G-5.

Equilibre entre la vie professionnelle et la vie familiale

Le Groupe de la Banque mondiale sait qu'il est difficile de concilier les exigences de la vie professionnelle et la vie de famille, et apprécie à sa juste valeur le zèle et l'enthousiasme avec lesquels son personnel se dévoue à la réalisation des objectifs de

l'institution. Simultanément, le Groupe de la Banque mondiale encourage son personnel à trouver et à maintenir un juste équilibre entre le travail et la famille.

Le travail est bon à condition qu'on n'oublie pas de vivre.

PROVERBE BANTOU

Pour aider le personnel à trouver cet équilibre, le Groupe de la Banque mondiale s'efforcera de créer un environnement habilitant qui aide ses employés à mieux gérer les aspects personnels et familiaux de leur existence et à y apporter l'attention voulue.

Conflits d'intérêts

Les membres du personnel doivent agir dans l'intérêt du Groupe de la Banque mondiale et de manière à promouvoir l'accomplissement de sa mission. Dans cet esprit, nous éviterons les conflits — et jusqu'à l'apparence de conflit — entre nos intérêts personnels et nos responsabilités envers le Groupe de la Banque mondiale. Par exemple, certaines relations, décisions et actions ayant des répercussions sur nos intérêts personnels ou ceux de tierces parties peuvent nous empêcher de conserver toute l'indépendance et l'impartialité requises dans l'exercice de nos fonctions. Pour éviter les conflits d'intérêts, nous devons être vigilants et déterminés. Si une situation dans laquelle peut naître un conflit d'intérêts survient, nous demanderons en temps opportun les éclaircissements ou les autorisations nécessaires.

Les possibilités de conflits d'intérêts sont nombreuses. Sans préjudice des dispositions de la règle 3.01 du Règlement du personnel et de toute autre règle pertinente, nous citons ci-dessous quelques-uns des types de conflits qui peuvent apparaître.

Cadeaux et commissions

Les différentes cultures du monde ont des coutumes aussi riches que diverses en ce qui concerne les cadeaux. Cependant, étant donné qu'offrir ou recevoir un cadeau peut donner l'impression qu'une obligation a été créée, nous avons pour règle de ne pas offrir ou accepter de cadeaux, de services ou de commissions dans le cadre de nos fonctions officielles. Toutefois, lorsque cela est inévitable, nous devons nous assurer que le cadeau offert ou reçu n'est pas d'un tel prix qu'on puisse penser qu'il a été donné ou accepté dans l'intention d'influer sur nos décisions ou sur nos actes. Des cadeaux modestes, offerts par politesse ou par respect de la tradition, sont admis, mais leur prix ne saurait en aucun cas dépasser le montant stipulé dans les règles pertinentes (100 dollars actuellement).

Pour toutes questions concernant les normes culturelles relatives aux cadeaux, ainsi que la valeur estimative des cadeaux, les membres du personnel s'adresseront à leur chef de service ou au Bureau de la déontologie.

La sagesse et la vertu sont comme les deux roues de la charrette.

PROVERBE JAPONAIS

Recrutement et promotion de parents

Le recrutement et la promotion de parents sont régis par la règle 4.01 du Règlement du personnel et toute autre règle pertinente. Étant donné les risques de malentendu, nous signalerons toute activité ayant un rapport avec le recrutement, la promotion ou l'évaluation de parents, et nous nous abstiendrons d'y participer.

Activités et perspectives de carrière extérieures

Il appartient conjointement au Groupe de la Banque mondiale, à ses cadres et à son personnel de ne pas mettre l'institution dans l'embarras par suite d'un conflit d'intérêts réel ou perçu. Plus précisément, le personnel fournira les informations nécessaires et exercera toute la discrétion voulue pour éviter de placer le Groupe de la Banque mondiale dans l'embarras. L'institution elle-même se doit d'évaluer en temps utile tout conflit d'intérêts perçu ou réel dont elle a connaissance et d'informer sans tarder le personnel de sa décision. De plus, les chefs de service effectueront les enquêtes voulues et s'acquitteront de toute autre obligation relative aux conflits d'intérêts. Les membres du personnel informeront le Groupe de la Banque mondiale de tout changement notable dans les activités extérieures approuvées et s'abstiendront d'exercer ces activités si les changements en question donnent lieu à un conflit d'intérêts réel ou perçu.

Nous n'accepterons pas d'emploi extérieur public ou privé non conforme aux dispositions de la règle 3.01 du Règlement du personnel ou à toute autre règle pertinente.

Le Groupe de la Banque mondiale nous encourage à exercer des activités bénévoles ou caritatives sans en demander l'autorisation, si nous pensons de bonne foi que nous n'enfreignons pas, ce faisant, les critères ci-dessus. De même, les activités extérieures qui sont utiles pour le Groupe de la Banque mondiale et pour l'accomplissement de sa mission, ou qui contribuent à développer les connaissances et les compétences professionnelles de son personnel sont non seulement autorisées, mais encouragées.

Nous ne permettrons pas que nos actes ou nos décisions soient dictés par la perspective d'être recrutés par un employeur traitant avec le Groupe de la Banque mondiale. Si nous traitons avec un futur employeur éventuel, nous observerons les dispositions de la règle 3.01 du Règlement du personnel et de toute autre règle pertinente.

Intérêts financiers

Il est impératif que les activités commerciales du Groupe de la Banque mondiale et ses relations avec les autres organisations, entreprises, fournisseurs, sous-traitants, etc., soient au-dessus de tout soupçon. Aussi informerons-nous qui de droit de tout intérêt commercial ou financier personnel, ainsi que de ceux des membres de notre famille immédiate, qui puisse être interprété défavorablement ou causer un embarras pour le Groupe de la Banque mondiale, ou qui soit effectivement ou apparemment incompatible avec nos devoirs envers le Groupe de la Banque mondiale. Les membres du personnel indiqueront au Groupe de la Banque mondiale s'ils font partie du bureau d'une organisation ayant des liens d'affaires avec le Groupe de la Banque mondiale, ou s'ils en sont propriétaires ou y ont des intérêts financiers. Dans le doute, nous consulterons le Bureau de la déontologie.

Activités politiques

Il est indispensable que nous conservions notre indépendance de jugement pour préserver notre intégrité en tant que membres du personnel et, dans l'intérêt du Groupe de la Banque mondiale, en tant qu'ensemble d'institutions. Nous sommes résolu à faire notre devoir de citoyens responsables et à exercer nos devoirs civiques. Cependant, nous nous

abstiendrons de mener en dehors du travail toute activité politique pouvant empiéter sur nos devoirs et nos responsabilités — et ceux d'autres membres du personnel — envers le Groupe de la Banque mondiale. Nous nous comporterons à tout moment d'une manière compatible avec notre statut de fonctionnaires internationaux indépendants, et de représentants et membres du personnel du Groupe de la Banque mondiale.

Les membres du personnel peuvent voter et appartenir à un parti politique, mais ils s'abstiendront de toute activité politique, y compris de se présenter à un poste public ou d'en accepter un, dans leur pays, à moins de démissionner du Groupe de la Banque mondiale.

Relations avec les gouvernements, le secteur privé et les organisations non gouvernementales

Nous traitons constamment avec des autorités gouvernementales et autres et, de plus en plus souvent, avec des investisseurs privés et avec la société civile. Il est impératif que nous entretenions avec eux de bonnes relations. Simultanément, nous devons garder à l'esprit notre statut de fonctionnaires internationaux indépendants et de représentants et membres du personnel du Groupe de la Banque mondiale. A ce titre, nous ne demanderons ni n'accepterons d'instructions d'une autorité extérieure au Groupe de la Banque mondiale concernant l'exercice de nos fonctions. Nous nous efforcerons d'éviter même l'apparence de l'improbité dans toutes nos relations avec ces entités, ainsi qu'avec leurs cadres et employés.

Divulgateion d'informations confidentielles

L'ouverture et la transparence sont au cœur des valeurs de notre organisation et sont indispensables à un franc débat et au travail d'équipe. Le Groupe de la Banque mondiale est résolu à être ouvert aux médias et aux autres groupes intéressés, et il encourage les membres du personnel à s'exprimer publiquement sur les questions relevant de leur compétence professionnelle. Il arrive cependant que nous devions protéger certains renseignements sensibles afin de garantir les droits de nos clients, de nos partenaires et de notre personnel. Divulguer des renseignements confidentiels peut nuire au bon fonctionnement de notre institution et aller à l'encontre de nos objectifs de développement.

Nous n'utiliserons pas d'informations confidentielles, soit sur le Groupe de la Banque mondiale soit sur toute compagnie, gouvernement ou autre entité avec laquelle nous traitons, pour notre profit personnel ou familial, ou au profit d'une tierce partie. S'agissant d'organisations, si nous avons connaissance d'informations qui ne soient pas publiques mais qui pourraient affecter des parties aux opérations du Groupe de la Banque mondiale, il ne nous est pas permis d'utiliser des actions ou des valeurs de ces organisations, ni de nous livrer à la spéculation ni au commerce de ces actions ou valeurs. Il ne nous est pas permis, par ailleurs, de divulguer des renseignements confidentiels ou privés à des tiers qui pourraient les exploiter. Cette obligation revêt un caractère particulièrement critique lorsque des institutions ou des départements différents du Groupe de la Banque mondiale donnent des conseils à d'autres parties à la même opération.

Si nous ne savons pas si une information est publique ou non, ou si une opération particulière relève, ou semble relever, du délit d'initié, nous consulterons notre chef de service ou le Bureau de la déontologie.

Opérations du Groupe de la Banque mondiale

Notre adhésion aux valeurs d'intégrité financière et de rentabilité doit guider nos actes et nos décisions dans toutes les opérations du Groupe de la Banque mondiale.

Un peu d'exactitude peut économiser une tonne d'explications.

SAKI (H. H. MUNRO)

ECRIVAIN BRITANNIQUE, AUTEUR DE NOUVELLES

Exactitude des livres et des comptes

Toutes les pièces comptables, les livres, les états d'emploi du temps et autres dossiers du Groupe de la Banque mondiale fourniront les informations véridiques et exactes qu'ils sont censés fournir. Lesdits dossiers seront conformes aux politiques et aux principes comptables du Groupe de la Banque mondiale. Nous sommes responsables de la saisie et de l'extraction des données et de l'utilisation des systèmes d'information et des actifs du Groupe de la Banque mondiale, conformément aux méthodes de travail de la Banque mondiale.

Les états d'emploi du temps constituent une forme spécialisée de pièce comptable. Il est important d'enregistrer correctement le temps de travail de tous les employés. Des registres mal tenus ou incomplets peuvent être à l'origine de décisions regrettables sur la répartition de ressources rares.

Passation des marchés

Nous veillerons à ce que nos méthodes internes de passation des marchés et celles qu'utilisent nos clients dans l'exécution des projets du Groupe de la Banque mondiale soient équitables et transparentes. Nous adhérerons aux politiques et directives pertinentes du Groupe de la Banque mondiale concernant la passation des marchés. Il nous appartient de nous assurer que l'application de nos procédures relatives à la passation des marchés ne revienne pas à pratiquer le favoritisme, ni même l'apparence du favoritisme.

Utilisation des actifs du Groupe de la Banque mondiale

De nombreux actifs du Groupe de la Banque mondiale nous sont confiés, et nous devons tout particulièrement veiller à les préserver et à les utiliser à bon escient. Il s'agit non seulement de trésorerie et d'autres actifs financiers, mais également des installations, du matériel, des logiciels et des fournitures. Nous utiliserons et entretiendrons ces actifs avec soin et respect, et nous veillerons à éviter les gaspillages et les abus. Ces actifs seront utilisés à des fins directement liées aux opérations du Groupe de la Banque mondiale ou à des fins autorisées par la direction. Comme en toute situation, le personnel fera preuve de jugement et de bon sens.

Insertion dans la collectivité

Le Groupe de la Banque mondiale et son personnel respecteront la dignité de toute personne sur la vie de qui ils ont un effet. Nous respecterons la vie, la dignité et les biens d'autrui, faisant preuve de sens civique et de sensibilité pour les cultures locales. Les craintes concernant des atteintes possibles à la dignité humaine doivent toujours être exprimées. En résumé, nous serons des membres responsables et utiles des collectivités auxquelles nous appartenons.

Une collectivité est comme un navire : chacun doit être prêt à prendre la barre.

HENRIK IBSEN

AUTEUR DRAMATIQUE NORVEGIEN

Respect de l'environnement

Nous exécuterons les activités du Groupe de la Banque mondiale de manière responsable, conformément aux règles et aux principes environnementaux pertinents. Nous étudierons soigneusement les effets de nos décisions sur la préservation et la protection de l'environnement. Il est de notre devoir d'exprimer les interrogations et les craintes relatives à une situation qui pourrait être considérée comme préjudiciable pour la santé, la sécurité et l'environnement humains.

Dessous-de-table, pots-de-vin et commissions occultes

Notre volonté d'intégrité financière et de rentabilité nous oblige à nous abstenir de tout versement susceptible d'influer indûment sur un fonctionnaire, un partenaire ou tout autre individu. Nous veillerons scrupuleusement à ce que des fonds ne soient pas détournés pour effectuer des paiements illicites de quelque nature que ce soit. Lorsque nous aurons des doutes sur la destination finale d'un versement, ou si nous ne sommes pas certains qu'il soit licite, nous consulterons notre chef de service ou le Bureau de la déontologie. Nous veillerons à ce que les paiements soient effectués conformément aux règles, politiques et procédures en vigueur du Groupe de la Banque mondiale, et nous les enregistrerons toujours avec exactitude et sans délai.

Vous avez des questions ? A qui vous adresser

Personnes

- Votre chef de service
- Le Département des ressources humaines
- L'Association du personnel
- Le Bureau du médiateur
- Le Bureau du conseiller principal pour les questions d'inégalité entre les sexes
- Le Bureau du conseiller principal pour les questions d'inégalité raciale
- Le Bureau de médiation
- Le Bureau de la déontologie
- Le Comité de recours

Accords et politiques

- Les instruments portant création des institutions du Groupe de la Banque mondiale
- Les Statuts de la BIRD, de la SFI, de l'IDA
- La Convention de l'AMGI
- Le Règlement du personnel
- 0.01 — Principes régissant les conditions d'emploi du personnel
- 2.01 — Caractère confidentiel des informations personnelles
- 3.01 — Activités et intérêts extérieurs
- 8.01 — Mesures disciplinaires

Politiques et déclarations administratives

- Déclaration 4.00A — Directives sur les commissions et les cadeaux dans les bureaux extérieurs
- Déclaration 6.20 — Programme de sécurité de l'information
- Déclaration 10.20 — Sécurité des dossiers
- Politique de diffusion de l'information de la Banque mondiale
- Politique de diffusion de l'information de la SFI
- Prévenir et arrêter le harcèlement sexuel sur les lieux de travail
- « The Bank Group's Policy on Staff Compliance with Legal Obligations to Provide Salary and Benefits Information and Spousal and Child Support », annonce parue au Kiosque le 23 octobre 1998.

On juge l'intelligence d'un homme à ses réponses.

On juge la sagesse d'un homme à ses questions.

NAGUIB MAHFOUZ

ROMANCIER EGYPTIEN

Que faire ?

Pensez toujours globalement, mais agissez d'abord localement. Quand vous soupçonnez un manquement aux règles de déontologie, procédez par étapes successives. Adressez-vous tout d'abord à votre chef de service.

Si votre chef de service ne peut résoudre le problème (ou est à l'origine du problème), suivez la voie hiérarchique au sein de votre organisation.

Appelez la ligne d'urgence du Groupe de la Banque mondiale pour la fraude et la corruption au (800) 831 0463, ou la ligne internationale au (704) 556 7046.

Enfin, si vous répugnez à utiliser la ligne d'urgence, ou si vous n'êtes pas certain que ce que vous avez vu ou entendu constitue une malversation, ou si vous voulez poser une question ou exprimer une préoccupation, appelez Ethics Helpline, au (202) 458 7000 (aux frais du Groupe de la Banque mondiale). Sachez que vous pouvez conserver l'anonymat et vous identifier sous l'appellation de « W.B. Ethics ».

A qui vous adresser ?

Association du personnel

Tél. : 202 473 6957

Fax : 202 522 2025

Site web : <http://sa.worldbank.org>

Bureau du médiateur

Claude Blanchi

Tél. : 202 458 1056

Fax : 202 522 1612

Messagerie : cblanchi@worldbank.org

Ann Bensinger

Tél. : 202 473 3043

Messagerie : ebensinger@worldbank.org

Site web : tapez « ombudsman » sur la ligne du localisateur

Bureau du Conseiller principal

pour les questions d'inégalité entre les sexes

Anette Pedersen

Tél. : 202 458 2865

Fax : 202 522 3434

Messagerie : apedersen@worldbank.org

Site web : tapez « gender-equality » sur la ligne du localisateur

Bureau du Conseiller principal

pour les questions d'inégalité raciale

Aklog Birara

Tél. : 202 458 8269

Fax : 202 522 3434

Messagerie : abirara@worldbank.org

Bureau de médiation

Maria Borrero

Tél. : 202 458 0424

Fax : 202 522 7444

Messagerie : mborrero@worldbank.org

Comité de recours

Diana Benoit

Tél. : 202 458 1663

Fax : 202 477 1259

Messagerie : dbenoit@worldbank.org

Site web : [http://www-lite.](http://www-lite.worldbank.org/aco/)

[worldbank.org/aco/](http://www-lite.worldbank.org/aco/)

Quelques définitions...

Esprit international — esprit libre de préjugés et d'idées reçues, qui évite l'arrogance, qui accepte les différences et est fidèle à la mission du Groupe de la Banque mondiale ;

Indépendant — individu qui n'agit que dans l'intérêt du Groupe de la Banque mondiale et non pas dans l'intérêt de parties extérieures (telles que sa région, son pays, un parti politique, sa famille, ses amis ou ses associés) ;

Impartial — individu qui agit justement et équitablement, qui est à l'écoute des préoccupations des autres et qui applique des critères appropriés pour réaliser les objectifs du Groupe de la Banque mondiale ;

Courageux — individu qui soulève et approfondit des questions professionnelles et morales difficiles, qui encourage un franc débat sur les questions d'éthique et cherche de l'aide en cas de doute sur ses propres actes ou sur ceux d'autrui ;

Digne de confiance — individu qui dit la vérité, qui tient parole et qui se conforme à tout moment à des critères stricts d'honnêteté, d'intégrité et de dévouement dans tout ce qu'il dit et ce qu'il fait ;

Responsable — individu qui cherche à exceller en toutes circonstances, assume ses responsabilités et fait preuve de maîtrise de soi en tant que de besoin ;

Compétent — individu qui cherche à améliorer ses propres compétences ainsi que celles des autres, désire enrichir ses connaissances et fait toujours usage de jugement et de discrétion professionnels ;

Respectueux — individu qui traite les clients du Groupe de la Banque mondiale avec respect et ses collègues avec politesse et égards, qui écoute et apprécie le point de vue des autres, qui honore les droits de ceux qui sont affectés par les décisions du Groupe de la Banque mondiale et protège leur vie privée et leur dignité ; et

Esprit civique — soutien l'état de droit et l'exercice des responsabilités du citoyen.

Attestation (*facultative*)

J'atteste que j'ai reçu mon exemplaire personnel du Code d'éthique professionnelle du Groupe de la Banque mondiale

Signature

Nom (en caractères d'imprimerie)

Vice-présidence/Département

Date

Observations/suggestions

Continuer au verso.

✂ Envoyer ce formulaire à Anita Baker, Professional Ethics Office, World Bank Group
1818 H Street, NW, Washington, DC 20433
Etats-Unis d'Amérique

Premier tirage : décembre 1999

La dernière édition du Code se trouve à

INTRANET <http://ethics.worldbank.org>

INTERNET <http://www.worldbank.org/ethics>

Le logo de l'Éthique du personnel représente les dilemmes moraux auxquels nous sommes confrontés quotidiennement dans notre vie professionnelle. La solution n'est pas toujours simple, mais nous pouvons choisir. Et si nous sommes incertains, les flèches indiquent les différents interlocuteurs auxquels nous pouvons nous adresser au Groupe de la Banque mondiale, par exemple nos collègues, les chefs de service, le Réseau de règlement des conflits, l'Association du personnel.

La devise « Vivre en accord avec nos valeurs » représente la raison d'être de notre programme d'éthique professionnelle et du Code d'éthique professionnelle.

BUREAU D'ETHIQUE PROFESSIONNELLE

Groupe de la Banque mondiale

1818 H Street, NW

Washington, D.C. 20433

Etats-Unis d'Amérique

TEL : 202 473 0279

FAX : 202 522 3093

ETHIQUE ASSISTANCE (Ethics Helpline) 202 458 7000 [appels aux frais du destinataire acceptés]

LIGNE D'URGENCE FRAUDE ET CORRUPTION 800 831 0463 (appels gratuits)

Ligne internationale 704 556 7046 (appels gratuits)

Adresse de la « Ligne d'urgence »

PMB 137

4736 Sharon Road, Suite W

Charlotte, NC 28210

Etats-Unis d'Amérique

INTRANET <http://ethics.worldbank.org>

INTERNET <http://www.worldbank.org>

E-MAIL ethics_helpline@worldbank.org

Groupe de la Banque mondiale

La déontologie, un atout majeur pour notre mission.